



---

## Conseil des droits de l'homme

14<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

### Guatemala

Genève, le 24 octobre 2012

#### Déclaration de la Suisse

---

Madame la Présidente,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation du Guatemala et la remercie de sa présentation.

La Suisse salue la ratification par le Guatemala du Statut de Rome ainsi que les efforts consentis dans la lutte contre l'impunité grâce, notamment, au travail accompli par la Commission Internationale contre l'impunité (CICIG) et le Ministère public. Elle salue également les progrès effectués en matière de poursuite légale de crimes commis pendant la guerre civile et souhaite que ces investigations et procédures pénales se poursuivent sans entrave.

Néanmoins, l'impunité reste un problème majeur. La sécurité publique n'est pas garantie et les événements survenus le 4 octobre 2012 à Totonicapán démontrent la fragilité de l'application du Pacte «Justice, paix et sécurité». En plus, le système de justice, malgré des efforts d'amélioration, souffre de défaillances importantes, dont un manque d'indépendance. Dans ce contexte, nous espérons que les discussions sur la réforme constitutionnelle aboutiront à un renforcement du système judiciaire.

La Suisse est préoccupée par les discriminations de la population indigène guatémaltèque. **La Suisse recommande la pleine participation des peuples indigènes aux prises de décision les concernant, ainsi que leur consultation à l'occasion de la planification et de la mise en œuvre de projets économiques majeurs.**

En dépit de certains progrès dans le cadre normatif, la violence exercée à l'encontre des femmes est toujours très répandue. **La Suisse recommande au Guatemala de mettre en œuvre des politiques et des programmes de prévention de la violence contre les femmes et les enfants.**

Force est de constater que les défenseurs des droits de l'homme sont victimes de menaces, d'intimidations ou même d'attaques. Comme lors du premier cycle, **la Suisse recommande la mise en œuvre de mesures de protection efficaces ainsi que l'examen immédiat et systématique des exactions commises à leur encontre.**

Madame la Présidente, je vous remercie.